

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 613 Subvention (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Ki productions et à l'association Génération Freedom Ride ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e, à l'association Ki productions, 52 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris, au titre de 2016. Simpa : 185324, 2016_07624.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e, à l'association Génération Freedom Ride, 13, rue Cavé 75018 Paris, au titre de 2016. Simpa : 3441, 2016_04522.

Article 3 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO